



Aveyron

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 12 mars 2018 à 16 heures, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Simone Anglade, Évelyne Frayssinet suppléante de Madame Ayot, Sylvie Lopez, et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Jean-Claude Anglars, André At, Jean-Luc Calmelly, Marcel Calmels suppléant de Monsieur Barbezange, Régis Cailhol, Eric Cantournet, Sébastien David, Jean-louis Denoit et Christophe Saint-Pierre.

Membres absents ou excusés : Mesdames Sylvie Ayot, Annie Bel, Annie Cazard, Corinne Compan, Émilie Gral, et Messieurs Vincent Alazard, Jacques Barbezange, Jean-Marc Calvet Alain Fauconnier, Alain Marc, Serge Roques.

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Madame Natalie Alazard et Messieurs William Buchet suppléant de Monsieur Lionel Coursières, Florian Souyris directeur départemental, Michel Galtier, Alain Garibal et Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron.

Membres absents ou excusés : Madame Maryse Larroque, payeur départemental par interim et Messieurs Lionel Coursières et Olivier Guiraud.

Membre de droit : Madame la préfète représentée par Monsieur Rémy Menassi, directeur de cabinet.

Date de convocation : 13 février 2018.

6 – BUDGET PRIMITIF 2018

Vu le rapport n° 7.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil d'administration :

■ vote le budget primitif 2018 :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, arrêtée à la somme de **19 370 510,84 €**,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement, arrêtée à la somme de **6 128 461,20 €**,
- en laissant à l'ordonnateur la possibilité d'ajuster les crédits à l'intérieur d'un même chapitre.

- autorise le président à lancer les marchés afférents :
 - à l'acquisition des matériels d'incendie et de secours selon le plan d'équipement en matériels,
 - aux études et à la réalisation des projets immobiliers inscrits au budget,
 - aux immobilisations incorporelles (logiciels),
 - aux autres immobilisations corporelles.

■ autorise le président à solliciter les concours financiers utiles à la réalisation des opérations d'investissements prévues au budget primitif, auprès de l'État, de la dotation de soutien à l'investissement des SDIS, de la région, du département et de tout autre financeur.

Fait à Rodez, le

21 MARS 2018

Le Président,

Jean-Claude Anglars